

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge TERRANCLE, Maire de Bouloc.

Présents : S. TERRANCLE - R. PEROTIN – A. BRAUD – B. CEZERAC - G. ESTAMPE - S. LANES – J.P. ROUANET - A. CAZAJOU – M. RUBIO-VICENTE - J. LOO - F. COTTE - F. BENARROUS - P. BAQUE - L. GRATACOS - C. LEMAZURIER - Ch. CARLES-TEIG – F. MAZET - A. M. FERNEKESS - R. BERINGUIER

Absents excusés : K. IMPICCICHE - M.H. CHEVALIER - J.J. FERRA - M. CAMPAGNE– S. BOYE – I. BARROSO

Absent : P. GARLAND

Procuration de S. BOYE à S. TERRANCLE
Procuration de M.H. CHEVALIER à F. BENARROUS
Procuration de M. CAMPAGNE à S. LANES
Procuration de K. IMPICCICHE à C. LEMAZURIER
Procuration de J.J. FERRA à M. VICENTE-RUBIO

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ROUANET a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

AFFAIRES GENERALES :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Mars 2024,
- Désignation du secrétaire de séance.

COMMISSION « ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE » :

- Bilan du service social pour l'année 2023.

COMMISSION FINANCES :

- Vote des Comptes Administratifs : Commune, Caisse des Ecoles et Lotissement [Délibérations],
- Approbation du Compte de Gestion du Trésorier - [Délibération]
- Affectation des Résultats : Commune [Délibération],
- Vote des taux d'imposition [Délibération],
- Vote du Budget Primitif de la Commune [Délibération].

La séance est ouverte à 20 h 35.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2024

Rapporteur : Serge TERRANCLE

Monsieur TERRANCLE demande si le procès-verbal de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Mars 2024 est approuvé.

SERVICE SOCIAL : BILAN 2023 DU SERVICE COMMUNAL

Rapporteur : Béatrice CEZERAC

1/ Accompagnements individuels :

En 2023, 110 personnes ont bénéficié du service du CCAS (120 en 2021), soit un total de 231 entretiens.

2/ Service d'aide sociale – Aides financières : 3271,27 € ont été alloués au titre des aides financières en 2023, soit près de 65,4 % du budget primitif ;

3/ Vacances Séniors : le C.C.A.S. a passé une convention avec l'A.N.C.V. afin de proposer aux séniors des séjours au moindre coût et c'est dans ce cadre que 45 personnes (dont 31 Boulocains) sont parties en juin 2023 à Port-Barcarès ; le coût du séjour pour une personne non imposable s'est élevé à 303,95 € (497,95 € pour une personne imposable) auxquels se sont ajoutés des frais de transport en bus représentant 50 € par personne avec une prise en charge par le CCAS de 75% pour les personnes non imposables résidant à Bouloc et 50% pour les personnes imposables résidant à Bouloc ;

4/ Logements sociaux : la commune compte à ce jour 195 logements sociaux ; le service a traité en 2023, 71 demandes de logements sociaux ; 102 demandes de logement sont en attente au 31/12/23 ;

5/ Domiciliations : le CCAS compte en 2023, 13 domiciliations ;

6/ repas et colis aux aînés : le CCAS a donné à nouveau l'opportunité aux aînés de choisir entre le coffret gourmand et le repas ; 250 coffrets ont été commandés et on a dénombré 78 participants au repas ; le coût pour le CCAS s'est élevé à 6225,00 € pour les coffrets et 3283,78 € pour les repas et l'animation ;

7/ Chèques-loisirs : depuis septembre 2022, les chèques-loisirs sont automatiquement déduits sur les factures en fonction du quotient familial des familles ; sur un an, ils ont représenté un montant de 2674,00 € (56 familles aidées dont 80 enfants) ;

8/ Permis de louer : le permis de louer (déclaration de mise en location) est effective depuis septembre 2022. C'est une déclaration obligatoire pour le propriétaire bailleur qui souhaite louer son logement ; cette déclaration doit être déposée au CCAS avec le DPE avant la mise en location. 6 dossiers ont été déposés en 2023 ;

9/ Jardins solidaires : les jardins solidaires de la rue de la Pégou appartenant au CCAS comptent 16 parcelles (8 de 50 m² et 8 de 25 m²) ; 12 parcelles ont été occupées en 2023 ;

10/ Suivi des personnes vulnérables : le plan canicule a été étoffé en 2020 d'une liste regroupant les personnes vulnérables, utilisée pour les plans canicule, grand froid et covid ; en 2023, seul le plan canicule a été activé du 21 au 24 août ;

11/ CBE du Net du Tarn : en 2023, le CCAS a renouvelé son adhésion au CBE du Net ; toutes les semaines sont transférées au CCAS des offres d'emploi du territoire CCF/ Val'Aïgo ; par ailleurs, le CBE a proposé durant l'année 18 ateliers pour les seniors (13 en 2022) ;

12/ Conseillère numérique CCF : en 2023, Laurie SELVE a accompagné 83 personnes pendant ses permanences de la mairie de Bouloc : 28 pour la prise en mains d'outils informatiques, 40 pour des démarches administratives, 15 lors d'ateliers collectifs ;

13/ Projet alimentation – Trèfle à 4 Feuilles : depuis 2021, le Trèfle à 4 Feuilles et la Maison Des Solidarités ont voulu mobiliser les bénéficiaires du Trèfle pour créer un lien avec l'alimentation. Un atelier cuisine se déroule un lundi par mois à la salle de l'Oustalet que la mairie et le CCAS mettent à disposition avec le matériel nécessaire pour mener à bien ce projet. Cet atelier compte 13 participants dont 3 Boulocains et 3 travailleurs sociaux (MDS et/ou CCAS) ;

14/ « Bouloc entre nos mains » : dans le cadre de la journée mondiale du nettoyage, la CCAS, en partenariat avec le CAJ a organisé une journée de nettoyage de la commune appelée « Bouloc entre nos mains » afin de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et au tri sélectif ; les partenaires étaient le Clos des Cocottes, la CCF pôle environnement, le CAJ, la bibliothèque, la CCAS et le Centre de Loisirs.

N°24/03/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

- **Commune** :

- Section d'investissement

- Dépenses

- Opérations 2023 951.821,80 €

- Recettes

- Résultat reporté 1.361.570,15 €

- Opérations 2023 1.226.045,99 €

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 1.635.794,34 €

Reste à réaliser
Dépenses 1.049.605,25 €

Recettes 240.681,21 €

Solde final excédentaire : 826.870,00 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4.213.442,28 €

Recettes :
Résultat reporté 626.553,68 €
Opérations 2023 5.169.912,17 €

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement de 1.583.023,57 €

– **Annexes :**

N°24/03/02 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES

Rapporteur : Audrey BRAUD

Section d'investissement 0 €

Section de Fonctionnement

Dépenses 46.319,09 €

Recettes
Excédent antérieur reporté 2.099,82 €
Recettes 2023 46.994,18 €
TOTAL 49.094,00 €

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement de 2.774,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les Comptes Administratifs 2023 de la commune et de la Caisse des Ecoles.

N°24/03/03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT

Section d'investissement

Dépenses 96.000,00 €

| | |
|----------------------------|--------------------|
| Recettes | |
| Excédent antérieur reporté | 72.545,83 € |
| Recettes 2023 | 23.454,17 € |
| TOTAL | 96.000,00 € |

Résultat de clôture : Excédent d'investissement : 0 €

Section de Fonctionnement

| | |
|----------------------------|--------------|
| <u>Dépenses</u> | 185.475,00 € |
| <u>Recettes</u> | |
| Excédent antérieur reporté | 106.475,90 € |
| Recettes 2023 | 79.000,00 € |

Résultat de clôture : Excédent d'investissement de 0 €

N°24/03/04 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Rapporteur : Audrey BRAUD

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Trésorier,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ainsi que sur les budgets annexes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 pour le budget principal, le budget de la Caisse des Ecoles et le budget du lotissement « La Croix » par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

N°24/03/05 : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Audrey BRAUD

- **Commune :**

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1.583.023,57 €, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- une affectation complémentaire en réserves au compte 1068 de 700.000,00 €,
- une affectation à l'excédent reporté de 883.023,57 €.

N°24/03/06 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Madame BRAUD, après avoir présenté le Rapport d'Orientation Budgétaire ainsi que le projet de budget 2024, propose à l'assemblée délibérante, de maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023.

| | Taux 2023 (rappel) | Taux 2024 |
|---|--------------------|-----------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 42,13 % | 42,13% |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 70,93% | 70,93% |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH) | 20,32% | 20,32% |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

N°24/03/07 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Audrey BRAUD

Madame BRAUD propose au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la commune :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses

5.720.000,00 Euros

Recettes 5.720.000,00 Euros

• Section d'investissement :

Dépenses 7.213.246,00 Euros

Recettes 7.213.246,00 Euros

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Audrey BRAUD

DETAIL DES VOTES SUR LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

| NOM DES ASSOCIATIONS | Subvention 2023 | Subvention votée 2023 | Elus ne prenant pas part au vote |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------|----------------------------------|
| ACCA (chasse) | 720 | 800 | |
| AAPE (parents élèves) | 0 | 0 | |
| APOIRC - Salon Musical | 500 | 500 | |
| ARHB (recherches historiques) | 0 | 0 | |
| Atelier de la Gribouille | 150 | 0 | |
| Atelier des petits points | 250 | 270 | |
| BAG (gymnastique) | 1800 | 2000 | |
| BASKET CLUB (VBB) | 3300 | 3630 | |
| BOUGE BOULOC | 0 | 0 | |
| BOULOC SPORTING FUTSAL | 400 | 500 | |
| CDCV | 0 | 200 | |
| COF (comité des fêtes) | 6800 | 7000 | |
| CAP SOPHRO | 0 | 0 | |
| CLUB JOIE DE VIVRE | 1000 | 1000 | Anne-Marie FERNEKESS |
| PHILATHELIQUE (CLUB) | 400 | 400 | |
| COCHONNET BOULOCAIN | 550 | 610 | |
| DAUPHINS DU FRONTONNAIS | 150 | 160 | |

| | | | |
|--------------------------------|--------|--------|---------------------|
| DETENTE ET LOISIRS | 640 | 640 | |
| FNACA | 300 | 300 | |
| JONGLE ET RIE (cirque) | 0 | 0 | |
| JUDO JU JITSU | 850 | 950 | |
| KARATE | 850 | 900 | |
| LA FRATERNELLE | 800 | 850 | |
| LA PEPINIERE | 0 | 0 | |
| LE CRI DE L'ECRIT LE DIT DU LU | 0 | 0 | |
| PARENTS AUJOURD'HUI | 0 | 0 | |
| PAUSE LECTURE | 350 | 350 | |
| FCPE (parents d'élèves) | 300 | 330 | |
| P'TITS MOLIERE (théâtre) | 400 | 0 | |
| RAND'OC (randonnée) | 350 | 400 | |
| TENNIS CLUB BOULOC | 1400 | 1540 | |
| TOURNESOL (commerçants) | 0 | 200 | |
| USBSSC Foot | 2200 | 2420 | |
| LES PITCHOUS DE BOULOC | 0 | 0 | <i>Anne CAZAJOU</i> |
| LES BOTTES DE BOULOC | 200 | 220 | |
| LES MARCHEURS DE BOULOC | 200 | 220 | |
| TOTAL | 24.860 | 26.390 | |

L'ensemble des élus prenant part au vote se prononcent favorablement sur les subventions proposées.

La séance est levée à 21 h 35.

Le secrétaire,

Le Maire,

Jean-Pierre ROUANET

Serge TERRANCLE